

ASSURANCE POUR LE RISQUE DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ EN ZONE D'INTERVENTION DE L'AFD

ARIZ : des garanties pour l'accès au
financement des entreprises du Sud



© AFD - Béatrice Lammers



© AFD - Marie-Laure Garnier



© AFD - Yaouédé

afd
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

ARIZ : assurance pour le risque de financement de l'investissement privé.

ARIZ est l'un des dispositifs majeurs de l'Initiative française pour la croissance et l'emploi en Afrique, annoncée par le Président de la République française, au Cap en Afrique du Sud, le 29 février 2008, pour soutenir la croissance économique et la création d'entreprise génératrices d'emplois. Avec cette initiative, ARIZ a considérablement accru ses capacités d'intervention, a élargi sa gamme d'instruments et s'est ouverte à de nouveaux acteurs du secteur privé, tout en simplifiant ses procédures d'instruction, de décision et de gestion.

VOUS ETES UNE BANQUE SOUHAITANT DEVELOPPER VOTRE OFFRE DE FINANCEMENTS AUX ENTREPRISES

➡ **ARIZ VOUS PROPOSE UN PARTENARIAT EN GARANTIE ET DES SOLUTIONS ADAPTEES A VOTRE ENVIRONNEMENT.**

VOUS ETES UNE ENTREPRISE DYNAMIQUE A LA RECHERCHE D'UN ACCES FACILITE A UNE BANQUE POUVANT FINANCER VOTRE PROJET

➡ **CONTACTEZ VOTRE BANQUE QUI EST PEUT ETRE DEJA L'UN DES QUARANTE ETABLISSEMENTS PARTENAIRES D'ARIZ OU QUI S'APPRETE A LE DEVENIR.**

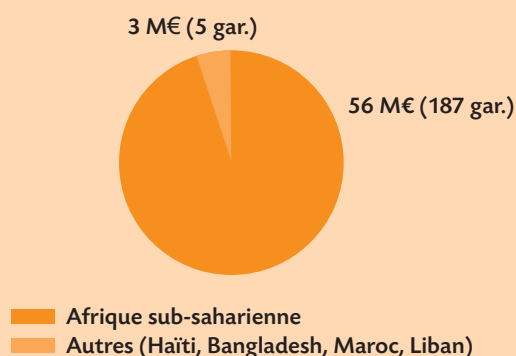
VOUS ETES UNE SOCIETE DE CAPITAL INVESTISSEMENT A LA RECHERCHE DE SOLUTIONS ATTENUANT LE RISQUE D'UNE PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE DU SUD

➡ **ARIZ PEUT ETRE VOTRE PARTENAIRE EN GARANTIE DE FONDS PROPRES.**

ARIZ EN QUELQUES CHIFFRES

- Une présence dans plus de 20 pays, principalement en Afrique
- Près de 40 banques partenaires dans le monde
- Une progression continue du nombre et du volume d'octrois de garantie (en hausse de 80% par an depuis 3 ans)
- Un nombre croissant d'entreprises (près d'une centaine en 2008) qui ont pu se développer chaque année et plusieurs milliers d'emplois soutenus ou créés

ARIZ - ENGAGEMENTS DEPUIS 2000 (EN MILLIONS D'EUROS)



ARIZ : DES SOLUTIONS COMPLÈTES AUX BESOINS DE GARANTIE DES ACTEURS DU FINANCEMENT, TANT EN PRÊTS QU'EN FONDS PROPRES

Garantir le financement bancaire ponctuel d'un projet ?

➡ **ARIZ INDIVIDUEL**

Accompagner un établissement de crédit dans le développement de son activité de prêts de faible montant ?

➡ **GARANTIE DE PORTEFEUILLE ARIZ**

Sécuriser l'apport en fonds propres d'une société dans sa filiale ?

➡ **ARIZ FONDS PROPRES**

Partager les risques de participation avec une société de capital-investissement dans une PME ?

ARIZ est un dispositif de garanties destiné à faciliter l'accès au financement des petites et moyennes entreprises privées (PME) et des institutions de microfinance. Il a pour but de soutenir les projets de création et de développement des entreprises, grâce à l'implication croissante des banques dans leur financement.

Avec la gamme de garanties ARIZ, l'AFD met à la disposition des acteurs financiers des pays du Sud des outils :

- souples (procédures simples),
- facilement mobilisables,
- réactifs (délais de réponse et de traitement très courts),
- en monnaie locale ou en euro,
- adaptés aux besoins de sécurisation du risque, y compris l'aléa politique ou climatique.

L'ambition d'ARIZ : être un levier de croissance économique grâce aux partenariats noués avec les banques, les institutions financières et les organismes de capital investissement dans les pays en développement.



UNE GAMME RENOVEE DE GARANTIES POUR ENCOURAGER :

- Le financement des projets de création et de développement des entreprises (de la micro-entreprise artisanale à la PME exportatrice) par le crédit à moyen ou à long terme.
- L'accès au refinancement des institutions de microfinance.
- Les apports en fonds propres d'une maison mère dans sa filiale ainsi que les prises de participation des organismes de capital-investissement dans les petites et moyennes entreprises locales.
- Les financements portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique.



ARIZ GARANTIE DE PRÊTS

Ce dispositif permet :

- aux emprunteurs, d'obtenir plus facilement des crédits, en particulier à moyen et long terme,
- aux banques, de réduire leurs risques et de diminuer le recours à des garanties supplémentaires, souvent coûteuses et aléatoires (hypothèques, nantissements...),
- de soutenir la croissance économique en favorisant le développement d'une offre de petits crédits d'équipement (mésfinance), avec la garantie de portefeuille.

Le dispositif regroupe deux outils complémentaires, ouverts aux établissements prêteurs :

- la garantie individuelle,
- la garantie de portefeuille.

INTERVIEW DE FANJA RALAIVO

Directeur Entreprises au sein de la BNI de Madagascar

Fanja RALAIVO dirige une équipe de 14 chargés de clientèle, couvrant un portefeuille de plus de 300 entreprises.

■ Quand avez-vous découvert la garantie ARIZ ?

C'est en 2005 que j'ai commencé à avoir le « réflexe ARIZ ». Depuis, nous avons fait appel à la garantie une quinzaine de fois.

■ Pour quelles raisons faites-vous appel à la garantie ARIZ ?

L'utilisation est souple et pratique, avec des délais de réponse compétitifs. Ensuite, selon les dossiers, les motivations peuvent être très différentes. Sur certaines entreprises, l'objectif est de partager le risque avec l'AFD de manière à limiter l'augmentation excessive de l'engagement de notre banque sur l'entreprise. Sur d'autres, il s'agit d'une garantie complémentaire lorsque la surface financière de l'entreprise est relativement limitée. Sur d'autres encore, la garantie apporte une crédibilité pour des dossiers sur lesquels l'AFD a une compétence reconnue, la microfinance par exemple.

■ Quelle est la nature de la relation entre votre banque et l'AFD ?

Au-delà des garanties ARIZ, l'échange de points de vue avec l'AFD (ou sa filiale PROPARCO dédiée au secteur privé) sur certains secteurs ou dossiers est très utile. Ces échanges nous ont ainsi permis d'affiner notre approche sur des secteurs d'activité tels que la pêche crevette ou le tourisme à Madagascar.

ARIZ GARANTIE INDIVIDUELLE

Destinée à accompagner l'établissement prêteur, projet par projet par :

- une sécurisation du risque en monnaie locale ou en euro, sur des durées pouvant atteindre 12 ans,
- une garantie portant jusqu'à la contrevaletur de 2 millions d'euros (soit 50 % d'un prêt maximum de 4 millions d'euros),
- Une instruction et une décision rapide par l'agence locale de l'AFD qui s'efforce de rester dans un délai de 5 jours ouvrés lorsque le dossier est transmis complet.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR ARIZ

Madagascar : BIONEXX est une entreprise malgache de culture et de purification de l'artémisia, plante de laquelle est extrait un principe actif permettant de lutter contre le paludisme. Cette activité s'accompagne d'un vaste programme de petit paysannat qui fédère maintenant toute une communauté autour de l'entreprise. Ce projet emblématique, du fait de ses retombées sociales et environnementales positives, a obtenu un prêt d'une banque locale sur 5 ans garanti à 50% par ARIZ, permettant ainsi à l'entreprise de poursuivre son développement. Bionexx cultive environ 450 ha d'artémisia et a déjà créé 700 emplois. A terme, l'entreprise devrait fournir du travail à 2 000 personnes.

Sénégal : PATISEN (Pâtisserie Sénégalaise) est une PME de 75 salariés spécialisée dans la production locale de bouillons en poudre (leader sur le marché sénégalais), de pâte à tartiner de boissons chocolatées, d'intrants pour la boulangerie, de tomate concentrée assaisonnée, de mayonnaise, d'huile et de lait instantané. Ses produits, généralement bon marché, ont rencontré un vif succès au Sénégal et s'exportent dans la sous-région en Guinée, au Mali, en Gambie et au Burkina Faso. En 2008, ARIZ a accompagné un important investissement de développement d'une unité de conditionnement des produits.

Cameroun : KETCH SARL est, avec 412 employés, l'une des plus importantes PME camerounaise spécialisée dans les travaux routiers. Pour faire face à la croissance de son activité, l'entreprise a su investir tant au niveau de son parc de matériel qu'au niveau de ses ressources humaines en recrutant de jeunes cadres camerounais. En 2008, ARIZ a garanti un financement d'équipement.

Haïti : ACME a débuté en Haïti ses actions de microcrédit en milieu urbain il y a 10 ans. En 2008, ARIZ a garanti la ligne de financement bancaire de cette institution de microfinance permettant d'améliorer ses capacités opérationnelles, de développer son portefeuille de crédits et d'acquiescer un système d'information et de gestion. Avec près de 100.000 crédits consentis en 10 ans à travers un réseau de 15 agences, principalement à Port-au-Prince, ACME est l'une des principales institutions de microcrédit en Haïti.

ARIZ GARANTIE DE PORTEFEUILLE

- Ce nouveau dispositif de garantie est destiné aux banques disposant d'une expertise reconnue en matière d'analyse du crédit et qui souhaitent développer leur activité de **mésofinance** et leur portefeuille de prêts en faveur de PME.
- La garantie est formalisée par une convention de garantie AFD.
- L'enveloppe de garantie couvre automatiquement 50 % du risque des prêts individuels à consentir par une banque, d'un montant unitaire compris entre 10 000 et 300 000 euros (ou sa contrevaletur).
- La relation de confiance entre l'AFD et le partenaire bancaire se traduit par une **délégation de la décision et de la gestion de chaque garantie** à imputer sur l'enveloppe contractualisée avec ARIZ.

LA MÉSOFINANCE : LE CHAÎNON MANQUANT

Le terme mesofinance désigne un segment de l'offre de financement à l'entreprise généralement peu ou pas développé dans les institutions de microfinance et dans les banques. Ce segment peut se définir comme compris entre le plafond des prêts relevant de la microfinance et le plancher du crédit bancaire. Entre ces deux limites se trouve un chaînon manquant où les petites et moyennes entreprises peinent à se financer et, partant, à se développer. L'AFD déploie un Programme Mesofinance combinant plusieurs actions visant à dynamiser la croissance de ces entreprises. Ce Programme contribue notamment à renforcer les capacités entrepreneuriales de ces petites structures, à améliorer la maîtrise de leur futur développement et l'expression des appuis financiers nécessaires, à les accompagner dans leur réalisation. Ce volet est complété par un soutien aux acteurs financiers eux-mêmes pour mieux appréhender

ARIZ GARANTIE DE FONDS PROPRES

L'un des principaux handicaps rencontrés par les entreprises pour assurer le financement équilibré de leur croissance est le niveau de capitalisation requis.

En garantissant jusqu'à 50 % des risques, ARIZ encourage les apports en fonds propres ou quasi fonds propres

- d'une société dans sa filiale (quand elle y est majoritaire),
- d'organismes de capital investissement dans les PME.

FONDS DANONE COMMUNITIES (FONDS D'INVESTISSEMENT ÉTHIQUE DU GROUPE DANONE CRÉÉ EN 2006)

Un partenariat a été noué entre le fonds Danone Communities et ARIZ sur des projets à forte dimension sociale.

Exemple de la Laiterie du berger – 2008 : La Laiterie du Berger est la première laiterie industrielle en pays peul. Elle collecte le lait auprès de 600 éleveurs semi-nomades peuls des zones arides du nord du Sénégal, leur offrant ainsi un débouché pour leur production laitière. Le lait traité et conditionné dans une usine construite sur place, est commercialisé sous forme de produits frais (lait frais pasteurisé, yaourts et crème fraîche) à Dakar. ARIZ a garanti 50% de la participation prise par le fonds Danone Communities dans Laiterie du Berger.



LE GROUPE AFD ET LE SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé joue un rôle central pour réduire la pauvreté et soutenir la croissance économique grâce à la création d'emplois durables et à l'augmentation des revenus. Dans les pays en développement, le tissu économique des très petites entreprises et des PME concentre l'essentiel des emplois. La réponse au défi du financement des PME passe par l'encouragement des institutions financières à mieux servir cette clientèle, l'amélioration du climat des affaires, la fiabilité des informations financières et le développement de la compétitivité des entreprises. Pour promouvoir au mieux l'investissement du secteur privé, l'AFD et Proparco, sa filiale dédiée au secteur privé, ont élaboré une large gamme de produits financiers qui s'adaptent aux besoins des entreprises quelle que soit leur taille : fonds propres, prêts à long terme, lignes de crédit, outils de garantie, capital-investissement. L'AFD répond aux besoins de financement, de formation et d'évolution technologique des entreprises du Sud en conduisant, depuis de nombreuses années, un programme de mise à niveau qui offre une plate-forme complète de services. Ce programme aide les entrepreneurs à faire face à la concurrence internationale et à trouver leur place dans la mondialisation. Le soutien du secteur privé constitue l'un des axes majeurs du travail de l'AFD et de Proparco.

FICHES TECHNIQUES - MECANISMES ARIZ

ARIZ GARANTIE INDIVIDUELLE (DE CREDIT PME)

Objet : garantir tout crédit d'équipement sollicité par (i) des PME en création, en développement ou en transmission ou (ii) des Institutions de Micro Finance (IMF).

Durée de la garantie : 2 (ramenée à 1 an pour les IMF) à 12 ans maximum.

Quotité : garantie maximale de 50 % du crédit (75 % pour les IMF) plafonnée à 2 millions d'euros.

Coût : commission annuelle sur l'encours en principal garanti.

Absence de délai de franchise : la garantie couvre le prêt dès que celui-ci est octroyé.

Etendue des risques couverts : montant en principal majoré des intérêts impayés au taux du crédit à la date de la mise en jeu de la garantie, dans la limite d'un an d'intérêts.

Dépôt des dossiers : les dossiers de demande de garantie doivent être déposés par la banque à l'agence locale de l'AFD. Ils comprennent un formulaire de demande de garantie et le dossier d'étude complet constitué par la banque pour sa prise de décision.

Procédure et délais : l'agence locale instruit les demandes de garantie. La décision est prise, selon les niveaux de délégation, soit localement, soit au siège de l'AFD, dans un délai moyen de cinq jours ouvrés à compter de la réception par l'agence du dossier complet.

ARIZ GARANTIE D'UN PORTEFEUILLE (DE CREDITS PME)

Objet : garantir l'intégralité d'un portefeuille de crédits défini à l'avance et en faveur de PME en création, en développement ou en transmission.

Durée de la garantie de portefeuille : 2 ans et renouvelable une fois.

Montant de la garantie de portefeuille : à déterminer en fonction des besoins en garantie de la banque sur la base du portefeuille annuel envisagé. Le montant représente une enveloppe égale à la somme des encours à garantir au titre de prêts individualisés à consentir en monnaie locale sur des durées comprises entre 1 an et 5 ans.

Montant des garanties unitaires : 5.000 à 150.000 euros (soit 50 % des prêts individuels d'un montant unitaire compris entre 10.000 et 300.000 euros).

Coût : une tarification au choix du partenaire bancaire :
- une commission annuelle sur l'encours garanti évalué chaque semestre les deux premières années et paiement, au terme de cette période, d'une commission actualisée au titre de l'encours résiduel garanti.

ou
- une commission forfaitaire réduite adossée au montant de l'enveloppe de garantie de portefeuille.

Absence de délai de franchise : la garantie couvre le prêt dès que ce dernier est octroyé.

Etendue des risques couverts : montant en principal majoré des intérêts impayés au taux du crédit à la date de la mise en jeu de la garantie, dans la limite d'un an d'intérêts.

Dépôt des dossiers : Le dossier de demande d'une garantie de portefeuille doit être déposé par la banque à l'agence locale de l'AFD qui le transmet au siège pour instruction et décision.

ARIZ GARANTIE DE FONDS PROPRES

Objet : garantir toute participation en capital-investissement dans une entreprise du Sud.

Bénéficiaires : la société mère ou la société de capital-investissement.

La filiale, ou le partenaire cible de la participation en capital-investissement, doit avoir son siège dans un des pays de la zone d'intervention de l'AFD. Elle doit en outre disposer d'un potentiel de croissance avéré.

Quotité : garantie maximale de 50% d'une assiette éligible de 2 millions d'euros, soit un plafond de 1 million d'euros par opération.

Durée de la garantie : maximum 10 ans.

Coût : le niveau de commission est défini au cas par cas.

Dépôt des dossiers : le dossier peut être présenté par l'investisseur à l'agence locale ou au siège de l'AFD à Paris.



Etablissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit, depuis plus de soixante ans, pour combattre la pauvreté et favoriser le développement des pays du Sud dans le cadre du dispositif français de Coopération.

Présente sur le terrain dans plus de 70 pays et dans l'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation des enfants, appui aux agriculteurs, soutien aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2008, l'Agence a consacré 4 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays du Sud et en faveur de l'Outre-mer.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
France
Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

DÉPARTEMENT TECHNIQUE OPÉRATIONNEL (DTO)

DIVISION SECTEUR FINANCIER ET APPUI AU SECTEUR PRIVÉ (SFP)



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement avec des encres végétales et sur du papier FSC (gestion durable des forêts).

